



Fédération Générale des Fonctionnaires

FORCE OUVRIERE

Déclaration préliminaire de la FGF FO

Instance interministérielle de dialogue social informel

Régions Haute et Basse Normandie

Rouen, le 18 juin 2015

Monsieur le Préfet,

Malgré les discours rassurants, l'inquiétude des agents demeure concernant les conséquences de la réforme territoriale. Tout le monde en est conscient, y compris vous puisque dans les documents qui nous sont remis figure un dossier de plusieurs pages consacrées à l'accompagnement RH.

La réforme territoriale décidée par le gouvernement se fait à marche forcée. Depuis le début de l'année, les décisions se sont succédées et le dialogue social minimaliste initié par le gouvernement n'apaise pas les inquiétudes et les craintes des agents, loin de là.

Alors même que les missions de l'État sont remises en cause, que les conditions d'accompagnement des agents sont en cours d'écriture, on fonce en aveugle.

La réforme territoriale s'annonce d'emblée comme la justification de coupes sombres supplémentaires, mais également du détricotage progressif des statuts. Le gouvernement invente de nouvelles règles de gestion destinées à lui faciliter la tâche.

En effet, le décret du 7 mai 2015, portant « charte de la déconcentration », permet aux préfets d'être « chargés, dans leur circonscription administrative, de la mise en oeuvre des mutualisations nécessaires à un meilleur fonctionnement des services déconcentrés » (article 13). Le préfet peut également « déroger aux règles fixées par les décrets relatifs à l'organisation des services déconcentrés de l'État et à la répartition des missions entre les services » (article 16). En clair, les préfets sont chargés de restructurer les services de l'Etat et serrer davantage la vis de l'austérité.

Pour ses fonctionnaires le résultat est la perte de perspectives professionnelles, la perte de compétences et de sens. Pour les citoyens, un service public encore amoindri et inadéquatement réparti.

En effet, l'objectif de cette réforme dépasse largement des problématiques liées aux seuls fonctionnaires mais réorganise, à tous les niveaux, la présence du Service Public, son organisation, ses missions, avec comme finalité une autonomie des régions dans la perspective d'une Europe fédérale se substituant à l'Europe des Etats, ce que FO refuse.

Toutes les administrations sont donc concernées, puisque dans la fonction publique territoriale, la réforme territoriale et le projet de loi NOTRé se traduisent par la réorganisation de nombreux services qui va impacter directement les agents et augmenter des inégalités entre territoires avec le plan d'économies de 11 milliards pour les collectivités territoriales d'ici 2017.

Dans la fonction publique hospitalière, le 25 juin prochain, FO, avec d'autres organisations syndicales, appelle les personnels hospitaliers à la grève et à manifester contre le projet de loi santé qui prévoit notamment, avec la « territorialisation de la santé », l'obligation pour les hôpitaux de se regrouper, dans l'objectif de réduire encore le nombre de postes ; aggravant ainsi les conditions de travail et de prise en charge des patients.

Ce sont donc bien les trois versants de la fonction publique qui sont dans le collimateur de l'austérité et confrontés à la même logique de réforme territoriale.

Dans ce cadre, le rôle des organisations syndicales serait d'accompagner la réforme territoriale. Ce n'est pas la conception du syndicalisme que défend Force Ouvrière. C'est pourquoi FO rappelle ses revendications :

Le maintien du Statut général et des statuts particuliers ;

L'arrêt des fusions et mutualisations des services éloignant le service public du citoyen et accentuant la désertification des départements ;

L'abrogation du décret portant « charte de la déconcentration » ;

Le retrait du projet de loi NOTRé (Nouvelle Organisation Territoriale de la République).